

Axway

Assemblée Générale mixte des actionnaires 6 juin 2017

Sommaire

AXWAY	1
INTRODUCTION	2
Pierre PASQUIER	2
Président du Conseil d'administration	2
Présentation de l'ordre du jour	3
Patrick GOUFFRAN	3
Secrétaire Général	3
Rapport du Conseil d'administration Jean-Marc LAZZARI Directeur Général	5
Intervention des commissaires aux comptes	9
Présentation des résolutions	10
Echange avec les actionnaires	14
Vote des résolutions	15

Introduction

Pierre PASQUIER

Président du Conseil d'administration

Mesdames et Messieurs, bienvenue à cette Assemblée Générale d'Axway. Tout d'abord, je vous donne une information : je vous signale que des personnes non actionnaires sont présentes dans la salle. Notre Assemblée Générale revêt de ce fait le caractère d'une réunion publique. Les éventuelles questions et discussions ne pourront porter que sur l'ordre du jour soumis à votre attention dans le cadre de l'Assemblée Générale. Je déclare donc ouverte l'Assemblée Générale d'AXWAY que je vais présider en ma qualité de Président du Conseil d'administration. Jean-Marc Lazzari, Directeur général, est présent à mes côtés. Messieurs Bruno Pouget du cabinet Mazars et Olivier Juramie du cabinet Aca Nexia sont aussi à mes côtés.

J'invite Mesdames et Messieurs les actionnaires à constituer le bureau de cette assemblée. Je leur propose de nommer comme scrutateurs de cette réunion deux membres de cette assemblée disposant du plus grand nombre de voix, Monsieur Christophe Bastelica au nom de la société Sopra Steria, premier actionnaire d'AXWAY, et Monsieur François Odin au nom de Sopra GMT à condition que tout le monde soit d'accord pour cette désignation. S'il n'y a pas d'opposition, je considère que ceux-ci peuvent nous rejoindre sur l'estrade.

Je propose maintenant au Bureau ainsi constitué de désigner Monsieur Patrick Gouffran, Secrétaire Général du Conseil d'administration d'AXWAY, en sa qualité de secrétaire de séance de cette Assemblée Générale.

Le quorum nécessaire pour que l'Assemblée Générale ordinaire puisse se tenir est de 4,230 416 millions d'actions. Pour qu'une Assemblée Générale extraordinaire puisse se tenir, il faut réunir 5,288 019 millions d'actions. Ces chiffres sont largement dépassés. Patrick Gouffran nous donnera le nombre réel d'actionnaires en fin de séance.

L'ensemble des pièces nécessaires à la tenue de l'Assemblée sont déposées sur le bureau, notamment les statuts actuels de la société, la feuille de présence de l'Assemblée, les pouvoirs des actionnaires représentés par les mandataires ainsi que les formulaires de vote par correspondance, la copie de la lettre de convocation, un exemplaire du journal d'annonces légales contenant la convocation, l'avis de réunion et l'avis de convocation publié au BALO, les comptes individuels 2016, les comptes consolidés 2016 et les autres documents requis par la loi : le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices, les rapports du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale, le rapport du président du Conseil sur le gouvernement d'entreprise sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques, les rapports des commissaires aux comptes, ainsi que le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Je vous informe également que les comptes individuels et consolidés, les rapports du Conseil d'administration et de son président, les rapports des commissaires aux comptes, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées ainsi que tous les documents prévus par la loi et les règlements ont été tenus à disposition des actionnaires au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée Générale.

J'informe l'Assemblée que la société n'a reçu aucune demande d'inscription de point à l'ordre du jour ou de projet de résolution, et qu'elle n'a reçu aucune question écrite.

Présentation de l'ordre du jour

Patrick GOUFFRAN

Secrétaire Général

Slide 3

L'ordre du jour se compose de 23 résolutions, 11 résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire et 12 résolutions relevant de la compétence d'une Assemblée Générale extraordinaire. Les textes complets de ces résolutions sont intégrés dans l'avis de convocation adressé à l'ensemble des actionnaires. Voici les onze résolutions au titre de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Première résolution : approbation des comptes sociaux et des charges non déductibles fiscalement
- Seconde résolution : quitus donné aux membres du Conseil d'administration
- Troisième résolution : approbation des comptes consolidés
- Quatrième résolution : affectation du résultat et versement du dividende
- Cinquième résolution : renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Michael Gollner
- Sixième résolution : Nomination de Madame Nicole-Claude Duplessix en qualité d'administrateur
- Septième résolution : approbation des conclusions du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés
- Huitième résolution : fixation du montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2017

Slide 4

- Neuvième résolution : approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale de Monsieur Pierre Pasquier en qualité de Président du Conseil de la société
- Dixième résolution : approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale de Monsieur Jean-Marc Lazzari en qualité de Directeur Général de la société
- Onzième résolution : autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'acheter des actions de la société

Slide 5

Patrick GOUFFRAN

Voici les résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Douzième résolution : autorisation donnée au Conseil d'Administration à effet d'annuler les actions que la société aurait racheté dans le cadre du programme de rachat d'actions ; réduction corrélative du capital ; pouvoirs conférés au Conseil d'administration
- Treizième résolution : délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfiques, primes ou autres

- Quatorzième résolution : délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance
- Quinzième résolution : délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, par placement privé
- Seizième résolution : délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, dans le cadre d'une offre faite au public

Slide 6

- Dix-septième résolution : autorisation consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le montant de l'émission initiale, en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription décidée en application des résolutions n°14, 15 et 16
- Dix-huitième résolution : délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires pour rémunérer des accords en nature consentis à la société et constituer des titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, hors offre publique d'échange
- Dix-neuvième résolution : autorisation consentie au Conseil d'administration en vue de fixer le prix d'émission et/ou de toute valeur mobilière donnant accès à des actions ordinaires en cas de suppression du droit préférentiel de souscription dans la limite de 10 % du capital par an

Slide 7

- Vingtième résolution : limitation globale des autorisations d'émission avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription
- Vingt et unième résolution : délégation de compétence au Conseil d'administration pour procéder au profit de salariés et mandataires sociaux de la société ou du groupe AXWAY, à des émissions de bons de souscription et/ou d'acquisition remboursables (BSAAR) sans droit préférentiel de souscription des actionnaires
- Vingt-deuxième résolution : autorisation consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires réservées aux salariés d'Axway adhérents à un PEE
- Vingt-troisième résolution : pouvoirs pour formalités

Rapport du Conseil d'Administration

Pierre PAQUIER

Je propose, si tout le monde en est d'accord, de ne pas donner lecture de ce rapport, mais que le Directeur général présente un rappel du contenu de ce rapport de gestion. Vous pourrez poser des questions complémentaires si vous considérez qu'il n'y a pas préalablement répondu.

Slide 9

Jean-Marc LAZZARI

Mesdames et Messieurs, bonjour. Je vais effectivement vous parler des faits marquants et d'un certain nombre de chiffres de l'année 2016. Tout d'abord, en termes de faits marquants, 2016 s'inscrit dans le plan de transformation établi sur une période un peu plus longue, de trois ou quatre ans. Elle fait partie comme 2017 des grandes années de transformation et de continuité dans les transformations internes et externes : modifications apportées sur les organisations, la recherche et développement et le management. C'est aussi une année de transition se matérialisant par un business en évolution, se déplaçant du monde du software traditionnel des licences vers le monde du cloud et de la souscription, et un marché en transformation à travers les offres traditionnelles d'AXWAY - zones de fondation dont le MFT- vers le digital, et des offres plus récentes, tournées vers le digital, avec l'acquisition et l'intégration d'Appelator en 2016, en complément du portefeuille.

Une part très importante de cette transformation est le changement du positionnement de l'entreprise vers un positionnement plus digital, une nouvelle approche en termes de marque et d'image. Le logo de l'entreprise a changé. Notre présence sur les réseaux sociaux ainsi que le site web ont considérablement changé en 2016. Ces changements se prolongeront au cours de cet exercice 2017.

En ce qui concerne les collaborateurs et la visibilité de l'entreprise, nous avons déménagé de certains locaux en France, pour partir de Puteaux, où nous étions depuis 15 ans, vers La Défense. Les équipes parisiennes ont été regroupées dans un même immeuble à la Défense. Nous avons effectué les mêmes mouvements en Australie et à Singapour. Nous avons également consolidé notre présence en Silicon Valley à San José pour les États-Unis.

Autre événement marquant, le lancement de notre plate-forme AMPLIFY, que je vous présenterai ultérieurement. C'est un événement marquant qui matérialise la nouvelle demande de type « consommation » plutôt qu'une demande à l'achat perpétuel. Elle matérialise la transformation de notre portefeuille vers cette nouvelle demande du marché.

Slide 10

Nous avons annoncé au début de l'année 2017 l'acquisition de l'entreprise Syncplicity basée San José aux États-Unis, ce qui nous a permis de regrouper les équipes d'Appelator et de Syncplicity. Nous employons 100 personnes dans la Silicon Valley, dans des locaux désormais unifiés. Nous poursuivons la transformation de notre portefeuille de la fondation vers le monde du digital. L'entreprise Syncplicity a développé un outil de transfert de fichiers hautement sécurisés et de synchronisation de personne à personne, ce que vous faites en attachant des documents à un courriel ou lorsque vous envoyez des photos ou des documents à travers un réseau. Nous avons rendu compatible

cette offre au travers de la plate-forme AMPLIFY avec nos offres traditionnelles de transfert de système à système. Nous allons offrir avec Digital MFT la possibilité d'utiliser les offres de Syncplicity et d'AXWAY pour le transfert de fichiers traditionnels. Donc, une acquisition en 2017 qui donnera lieu à une intégration au cours de cet exercice.

Slide 11

L'année 2016 s'est soldée par une croissance de 5,8 % et une croissance organique de 4,4 %. Avec un Chiffre d'affaires en croissance et une amélioration importante du résultat opérationnel d'activité passé à 16,9 % contre 15,6 % l'an dernier et le résultat net à 10,5 % contre 9,8 % en 2015. Il faut retenir de l'année 2016 d'importantes acquisitions et une amélioration de la marge liée à la croissance et une bonne maîtrise des coûts, ainsi qu'une meilleure maîtrise des investissements réalisés.

Slide 12

Nous allons désormais parler de quatre indicateurs majeurs : en 2016, nous avons une décomposition du chiffre d'affaires en licences, maintenance et services, les services incluant les revenus du Cloud. L'ensemble des lignes de revenu a été en croissance. La croissance des licences est modeste à 1,8 %. La croissance de la maintenance s'établit à 4,7 %, celle des services à 6,7 %. Le taux de croissance organique s'établit à 4,4 %.

Les différents rapports d'AXWAY distingueront désormais les services traditionnels de type intégration des services de type Cloud. Appelerator et Syncplicity sont des entreprises rachetées dont les revenus sont exclusivement liés à la souscription de type Cloud. Nous allons atteindre un revenu significatif de souscription qui sera reporté indépendamment.

Slide 13

Un autre élément important est la décomposition du chiffre d'affaires par géographies. La présence aux États-Unis croît de 6 %. Ce territoire est désormais le principal business d'Axway. Le chiffre d'affaires se maintient en France, avec un business en forte transformation. 100 % du chiffre d'affaires y est réalisé dans le digital. Le reste de l'Europe et l'Asie Pacifique offrent des croissances significatives, ce qui contribue à la croissance organique de 4,4 % en 2016.

Un point important consiste à prendre un peu de recul. Les États-Unis pèsent 41 % du revenu contre 36 % un an plus tôt. La France s'est maintenue.

Slide 14

Non seulement l'ensemble des lignes de revenu croît, comme les zones géographiques. La barre de 50 % de revenus récurrents a été franchie. Chaque client s'abonne à notre service de maintenance afin de bénéficier du support de nos logiciels. Cette tendance est désormais compensée par une part significative de revenus récurrents sous forme de cloud et de souscription. La part des revenus récurrents a crû de 10 % par rapport à l'an dernier.

La partie liée au produit, licence, maintenance et cloud, représente 80,8 % du chiffre d'affaires, en croissance de 7 % par rapport à 2015. Enfin, la partie liée aux logiciels, le cloud et les licences, est en croissance de 11,2 % pour représenter un tiers du chiffre d'affaires.

Les zones géographiques croissent, et la transformation escomptée vers le digital et le cloud s'est réalisée en 2016. L'essentiel de la croissance de l'effectif est lié à l'acquisition d'Appelerator au cours de cet exercice.

Slide 15

Nous avons maintenu un effectif relativement équilibré entre la France et les États-Unis, qui accueillent la part majeure de l'effectif. La croissance organique s'établit à 4,4 %.

La trésorerie s'établit à 51,7 millions d'euros, ce qui donne une stabilité financière à l'Entreprise. Le résultat opérationnel d'activité s'établit à 16,9 % malgré l'acquisition d'Appelerator.

Slide 16

Le portefeuille s'est transformé au cours des ans. Il est important de savoir pour quelle raison une réponse du type plate-forme est la meilleure réponse à un marché en évolution. Je propose de vous livrer un exemple de la tendance lourde de la transformation digitale des entreprises qu'AXWAY se propose d'accompagner. Au cours de l'année 2016, les entreprises se sont essentiellement préoccupées de l'exposition de leur informatique traditionnelle à l'extérieur de l'Entreprise, par la multiplication des périphériques du type mobiles, tablettes, la connexion des objets, l'intelligence artificielle et le big data. Cette tendance est constatée auprès des entreprises qui cherchent à ouvrir leur informatique vers l'extérieur. Une nouvelle tendance est liée au fait que dès lors que vous avez la possibilité d'accéder à l'information qui vous intéresse sur votre mobile, les entreprises s'intéressent au réseau de fournisseurs offerts aux entreprises sous forme d'applications.

Slide 17

Cette tendance transformera profondément les usages digitaux. Par exemple, nous avons travaillé à l'initiative de la National Australian Bank désireuse d'avoir un accès privilégié à l'un de ses clients. Celle-ci a développé des applications, notamment à travers les outils d'AXWAY – API, MFT-, en vue d'offrir à ses clients la consultation de leurs comptes ou la possibilité d'effectuer un transfert depuis leur tablette ou de leur ordinateur. Nous avons créé des écosystèmes qui permettent à chaque application, à chaque offre verticale de s'associer entre elles. Tout ceci est possible en partageant une plate-forme commune. Nous avons vu naître des capacités de croissance plus importantes que la génération n°1. A présent, en m'associant à d'autres fournisseurs dont certains peuvent être des concurrents, je suis capable de générer de nouvelles opportunités de croissance.

Par exemple, John Deere, producteur de matériel agricole et notamment de tracteurs, s'est associé à la National Australian Bank sur la base des outils fournis par AXWAY, pour créer un écosystème dans lequel l'agriculteur, client de John Deere, est connecté. Il gère la consommation de son tracteur. Les plantations et l'élevage sont automatisés au travers d'outils connectés et de capteurs. John Deere s'est associé à la National Australian Bank pour que le même fermier puisse jongler entre ses environnements informatiques dans un écosystème privilégié. Ce cercle vertueux d'association au travers des réseaux hautement connectés génère de nouvelles opportunités.

Slide 19

La création des plates-formes vise à évoluer d'un monde vertical de produits dédiés offrant l'intégralité des fonctionnalités, vers un monde qui met à disposition des fonctionnalités sélectives intégrées de manière à livrer une expérience utilisateur totalement cohérente. La plate-forme AMPLIFY lancée en 2016 est devenue le principal driver du digital en permettant à tous nos clients de bénéficier de services de type « exposés » et mobiles à travers cette plate-forme. De gros espoirs d'architecture sont basés sur cette plate-forme. Nous travaillons notamment en 2017 à rendre tous nos produits compatibles et accessibles au travers de la plate-forme AMPLIFY.

L'ensemble de ces éléments a été communiqué lors de la présentation des résultats complets. Nous continuons de poursuivre notre ambition stratégique. En 2016, l'amélioration des marges reste un objectif important malgré les acquisitions. Nous souhaitons conserver un taux de résultat élevé. Notre pierre angulaire de la construction d'AXWAY, notre présence en France, doit être gardée : nous devons y stabiliser notre chiffre d'affaires en y modifiant la nature pour évoluer de la Fondation vers le Digital.

Slide 20

Une croissance forte aux États-Unis est attendue. Nous devons poursuivre notre présence sur ce marché représentant plus de 60 % de notre capacité mondiale. Nous devons atteindre une croissance annuelle moyenne de 30 % pour le revenu digital par le biais de produits comme Analytics. Nous devons mixer des produits délivrés par la plateforme AMPLIFY. Enfin, nous sommes toujours attentifs à l'évolution du marché concernant d'éventuelles acquisitions. Voilà ce que je voulais vous dire très rapidement sur les faits marquants de 2016.

Pierre PASQUIER

Merci Jean-Marc Lazzari.

Intervention des commissaires aux comptes

Slide 22

Pierre PASQUIER

Nous transmettons la parole aux commissaires aux comptes pour que ceux-ci présentent leur point de vue sur les comptes consolidés et les comptes annuels, les conventions réglementées et les engagements réglementés.

Bruno POUGET

Merci Monsieur le Président. En ce qui concerne le rapport sur les comptes consolidés mis à votre disposition, vous verrez que la première partie traite de la certification pure et simple des comptes consolidés. Le rapport expose en seconde partie les éléments de justification des appréciations du collège qui ont porté sur la reconnaissance des actifs différés, les engagements en matière de retraite et les dépréciations des goodwill.

Enfin, il rend compte de l'exécution de vérifications spécifiques sur les informations relatives aux comptes du groupe figurant dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation en la matière.

Quant à notre rapport sur les comptes individuels, nous certifions purement et simplement ces comptes. Nous attirons votre attention sur l'information donnée en annexe au sujet du changement de réglementation lié au domaine technique, la justification des appréciations sur ce point, les engagements de retraite et les titres de participation portés à l'actif de votre société.

La dernière partie du rapport est consacrée aux vérifications et aux informations spécifiques. Là encore, nous n'avons pas d'observation particulière.

Olivier JURAMIE

Bonjour. Pour ma part, je donnerai une lecture, pas intégrale, du rapport sur les conventions réglementées et les engagements réglementés. Le rapport spécial des commissaires aux comptes porte sur les conventions passées par la société et les administrateurs ou des sociétés liées. Il n'y a pas eu de nouvelle convention conclue au cours de l'exercice. En revanche, il y a le prolongement durant l'exercice de trois conventions déjà approuvées, à savoir l'indemnité de rupture due ou susceptible d'être due au Directeur Général Monsieur Lazzari dans des conditions bien particulières, une convention de mise à disposition des locaux entre AXWAY Software, AXWAY et Sopra Steria Group dans le cadre d'une convention tripartite, et enfin une troisième convention conclue avec la société Sopra GMT, qui fait aussi l'objet d'une prolongation au cours de cet exercice. Voilà pour ce rapport spécial.

Les autres rapports sont purement techniques : ils portent sur les résolutions n°12, 14 à 20, 21 et 22. Ils donneront lieu à des rapports complémentaires en cas d'utilisation de ces dispositions. Merci.

Présentation des résolutions

Pierre PASQUIER

Maintenant, Patrick Gouffran va vous donner des informations sur les résolutions qui vont être proposées à votre vote.

Slide 25

Patrick GOUFFRAN

Les résolutions dont je vais faire lecture sont présentées dans les pages 221 et suivantes du Document de Référence 2016 d'AXWAY. Depuis un an, Axway ne distribue plus de version imprimée du Document de Référence, dans une démarche digitale de dématérialisation en vue de limiter notre impact sur l'environnement. 40 % des actionnaires individuels d'AXWAY ont accepté cette année de donner leur adresse électronique pour recevoir les documents et de voter si nécessaire par internet.

L'Assemblée Générale ordinaire peut valablement se tenir. Le quorum correspond à un cinquième des actions. Une résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire doit obtenir la majorité simple, c'est-à-dire la moitié des voix des actionnaires présents ou représentés pour être adoptée. Pour les 12 résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire, le quorum s'établit à un quart des actions ayant le droit de vote et la majorité des deux tiers. Les 12^e et 13^e résolutions de l'Assemblée Générale extraordinaire ne requièrent que la majorité simple.

Slide 26

La première et la troisième résolution ont été regroupées, étant donné qu'elles portent sur l'approbation des comptes, sociaux pour la première, consolidés pour la troisième. Ces comptes font apparaître un bénéfice de 10 881 106 euros. Les comptes consolidés mentionnent un bénéfice net de 31 476 576 euros.

Slide 27

La résolution n°2 porte sur le quitus accordé aux membres du Conseil d'administration. Ce quitus doit être accordé sans réserve pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice de l'année 2016.

La résolution n°4 porte sur l'affectation du résultat de 31 millions d'euros, prévoyant un dividende de 0,40 euro par action, montant identique depuis 2013, correspondant à environ 26 % du résultat. La date de détachement du coupon est fixée le 13 juin 2017. La mise en paiement de ce coupon se déroulera le 15 juin 2017.

Slide 28

La résolution n°5 prévoit le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Michael Gollner pour une durée de quatre ans, durée statutaire du Conseil d'administration d'AXWAY, qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020. Michael Gollner est managing partner d'Operating Capital Partners qu'il a fondé en 2008. Il a auparavant travaillé dans le département banque d'investissement de la banque Marine Midland de 1985 à 1987. Il a rejoint Goldman Sachs de 1989 à 1994. Il a ensuite travaillé au sein de Lehman Brothers puis de Citigroup Venture Capital. Monsieur Gollner est diplômé de l'université de Tulane à La Nouvelle Orléans, de la Worton School ainsi que de l'université de Pennsylvanie. L'expérience et les connaissances de Monsieur Gollner en matière financière représentent

un atout indéniable au sein des différentes compétences représentées au Conseil d'administration. Par cette résolution, il est proposé de reconduire son mandat pour une durée de quatre ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Slide 29

La résolution n°6 prévoit la nomination du mandat d'administrateur de Madame Nicole-Claude Duplessix pour une durée de quatre ans, qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020. Madame Duplessix dispose d'une compétence très importante dans le domaine de l'informatique, de l'IT. Elle a commencé sa carrière au sein du premier éditeur de Software et de ressources humaines en France, qui s'appelait ADP GSI, avant de rejoindre le groupe Sopra Steria. Elle a d'abord travaillé dans le domaine du consulting et des ressources humaines, puis a travaillé au niveau des grands comptes. Depuis six ans, elle travaille à la sécurisation des projets critiques dans un environnement international et multiculturel, ainsi qu'à l'intégration des nouvelles sociétés acquises par le Groupe. Par cette nomination, le Conseil d'administration étoffe ses compétences techniques en matière de services afin de prendre en compte les problématiques clients rencontrées par le Groupe au quotidien. Par cette résolution, il est proposé de nommer Madame Nicole-Claude Duplessix en qualité d'administrateur au sein du Conseil.

Slide 30

La résolution n°7 porte sur l'approbation des conclusions du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés. Le collège des commissaires a présenté ce rapport spécial. Il est à noter qu'aucune nouvelle convention réglementée n'a été signée au cours de l'exercice clos l'an dernier. Les conclusions du rapport spécial présenté par le collège ne portent que sur des conventions préalablement approuvées lors des exercices antérieurs, et dont l'exécution s'est poursuivie.

Slide 31

La résolution n°8 est liée à la fixation du montant des jetons de présence des membres du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2017. Il est proposé par cette résolution de fixer ce montant à 302 000 euros. Ce montant est à répartir entre les membres du Conseil d'administration en fonction de leur présence aux réunions du Conseil d'administration et des différents comités. Ce montant de 302 000 euros correspond à une augmentation de 15 % par rapport au montant des jetons de présence versés au titre des exercices antérieurs, ceci en raison de la non réévaluation depuis l'entrée en bourse d'AXWAY en juin 2011, et de l'élargissement du nombre d'administrateurs.

Slide 32

La résolution n°9 traite de l'approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale de Monsieur Pierre Pasquier en qualité de Président du Conseil de la société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Il est rappelé que la rémunération du Président est d'abord revue et analysée par le Comité des rémunérations, puis validée par le Conseil d'administration. Le Président du Conseil d'administration perçoit pour cette année 2017 une rémunération fixe qui s'élève à 138 000 euros contre 120 000 euros bruts pour les exercices antérieurs. Cette rémunération n'avait pas évolué depuis l'entrée en bourse d'AXWAY en 2011. Le Président du Conseil d'administration ne perçoit aucune rémunération variable. Les jetons de présence sont versés selon la règle évoquée de participation aux réunions du Conseil d'administration et des comités.

Slide 33

La résolution n°10 porte sur l'approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale de Monsieur Jean-Marc Lazzari en qualité de Directeur général de la société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Le Directeur général perçoit une rémunération fixe, une rémunération variable et des avantages en nature. Des indemnités de cessation de fonction ont été mises en place à son profit. La rémunération fixe s'établit à 625 000 dollars bruts. Ce montant est identique par rapport à 2016. La rémunération variable s'élèverait au maximum à 100 % de la rémunération fixe, soit 625 000 dollars bruts par an, répartis pour 40 % en fonction de la croissance organique du revenu des licences et cloud, 40 % en fonction du résultat opérationnel d'activité, et 20 % en fonction de critères qualitatifs extra financiers. La rémunération du Directeur général intègre des avantages en nature incluant la prise en charge des frais de location ainsi que d'autres frais courants liés à son expatriation pour 224 000 dollars américains, montant identique à celui de 2016. L'indemnité de cessation des fonctions s'élève à 500 000 dollars américains. Ces indemnités ont été mises en place conformément aux lois et règlements en vigueur.

Slide 36

La résolution n°11 concerne l'autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'acheter des actions de la société pour une durée de 18 mois, un prix maximum d'achat de 47 euros hors frais d'acquisition, un plafond de détention de 10 % et l'impossibilité d'utiliser cette résolution en cas d'offre publique sur la société.

Slide 37

Nous abordons les douze résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui sont assez techniques. La plupart de ces résolutions n'ont jamais été mises en œuvre par la société.

Slide 38

La résolution n°12 traite de l'autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'annuler les actions achetées dans le cadre du programme de rachat d'action pour une durée maximum de 24 mois et un plafond de 10 %.

Slide 39

La résolution n°13 traite de la délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfiques, primes ou autres, pour une durée maximum de 16 mois, un montant maximum nominal ne pouvant excéder 20 millions d'euros. Une résolution chapeau limite le montant maximum mobilisable par chaque résolution individuellement : c'est la résolution n°20.

Slide 40

La résolution n°14 traite de délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, pour une durée maximum de 26 mois. Le plafond est fixé à 20 millions d'euros en nominal et 200 millions d'euros pour les titres de créances émis. La résolution chapeau limite l'emploi simultané de plusieurs résolutions individuelles.

Slide 41

Les résolutions n°15 et 16 sont basées sur le même principe. Elles portent sur la délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès

à des actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, la quinzième résolution par placement privé, la 16^e dans le cadre d'une offre faite au public, pour une durée maximale de 26 mois. Ces résolutions sont « chapeautées » par la résolution 20 limitant l'utilisation simultanée de toutes ces résolutions.

Slide 42

La résolution n°17 traite de l'autorisation consentie au Conseil en vue d'augmenter le montant de l'émission initiale, en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription décidée en application des résolutions n°14, 15 et 16. Cette résolution est prévue pour une durée de 26 mois et offre une capacité de subdélégation au Conseil d'administration.

Slide 43

La résolution n°18 porte sur la délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires pour rémunérer des accords en nature consentis à la société et constituer des titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, hors offre publique d'échange. Cette résolution prévue pour une durée de 26 mois offre une capacité de subdélégation au Conseil d'administration. La résolution n°20 fixe un chapeau général à chacune de ces résolutions.

Slide 44

La résolution n°19 traite de l'autorisation consentie au Conseil d'administration en vue de fixer le prix d'émission et/ou de toute valeur mobilière donnant accès à des actions ordinaires en cas de suppression du droit préférentiel de souscription dans la limite de 10 % du capital par an. La résolution n°20 fixe un chapeau général.

Slide 45

La résolution n°20 précise que l'activation des résolutions n°16, 17, 18, 19, 20 et 21 ne peut se faire que si l'ensemble de ces activations se déroule dans la limite de 20 millions d'euros. Je rappelle que ces résolutions techniques n'ont jamais été mises en œuvre depuis l'entrée en bourse de juin 2011.

Slide 46

La résolution n°21 traite de la délégation de compétence au Conseil d'administration pour procéder au profit de salariés et mandataires sociaux de la société ou du groupe AXWAY, à des émissions de bons de souscription et/ou d'acquisition remboursables sans droit préférentiel de souscription des actionnaires. La résolution n°20 fixe un plafond général à la mise en œuvre de cette résolution.

Slide 47

La résolution n°22 porte sur l'autorisation consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires réservées aux salariés d'Axway adhérents à un PEE. Cette résolution prévue pour une durée de 26 mois prévoit une capacité de subdélégation au Conseil d'administration.

Slide 48

La résolution n°23 concerne classiquement les pouvoirs pour formalité.

Echange avec les actionnaires

Slide 50

Pierre PASQUIER

Je vous propose maintenant de passer à la séquence de questions/réponses. Les hôtessees disposent de micros à votre disposition pour poser des questions.

De la salle

Actionnaire individuel :

Le dividende est inchangé. Pour quelle raison la société ne fait-elle pas d'effort pour améliorer la rémunération de ses actionnaires ? Merci de votre réponse.

Pierre PASQUIER

Nous sommes restés au même niveau, car cette année, comme Jean-Marc Lazzari l'a indiqué, nous avons acheté une nouvelle société. Nous avons besoin de cash. Nous avons servi les actionnaires comme par le passé, au niveau de 26 % du résultat. L'explication est simple : nous avons besoin de davantage de cash. Y a-t-il d'autres questions ? Je n'insiste pas s'il n'y a pas de question. Nous allons voter.

Vote des résolutions

Pierre PASQUIER

Monsieur Gouffran, c'est vous qui organisez le vote.

Slide 51

Patrick GOUFFRAN

Je rappelle que cette Assemblée Générale Ordinaire s'applique aux résolutions n°1 à 11, et 23. Le quorum de l'Assemblée Générale Extraordinaire s'applique aux résolutions n°12 à 22. 112 actionnaires d'AXWAY sont présents ou représentés. Le nombre de titres formant le capital de la société s'établit à 21 164 076. Le nombre de titres ayant le droit de vote s'établit à 21 154 567. Le quorum nécessaire pour tenir l'Assemblée Générale Ordinaire s'établit à 4 230 914, le quorum nécessaire pour tenir l'Assemblée Générale Extraordinaire s'établit à 5 288 642.

Slide 52

Le nombre de voix représentées à ce stade à 17 658 000 titres. Les résolutions de l'Assemblée Générale ordinaire devront être adoptées par au moins 15 128 892 voix. La majorité renforcée est fixée à 20 171 155 voix, aux deux tiers, pour les résolutions de l'Assemblée Générale extraordinaire.

Vous avez reçu des boîtiers de vote en rentrant.

Patrick GOUFFRAN rappelle le principe de fonctionnement des boîtiers de vote.

Slide 55 à 79

Première résolution : approbation des comptes sociaux

La première résolution est adoptée.

Seconde résolution : quitus aux membres du Conseil d'administration

La seconde résolution est adoptée.

Troisième résolution : approbation des comptes consolidés

La troisième résolution est adoptée.

Quatrième résolution : affectation du résultat

La quatrième résolution est adoptée.

Cinquième résolution : renouvellement du mandat d'administrateurs de Monsieur Gollner

La cinquième résolution est adoptée.

Sixième résolution : renouvellement du mandat d'administrateurs de Madame Nicole-Claude Duplessix

La sixième résolution est adoptée.

Septième résolution : approbation des conclusions du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

La septième résolution est adoptée.

Huitième résolution : fixation du montant des jetons de présence des membres du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2017

La huitième résolution est adoptée.

Neuvième résolution : approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale de Monsieur Pierre Pasquier en qualité de Président du Conseil de la société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017

La neuvième résolution est adoptée.

Dixième résolution : approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale de Monsieur Jean-Marc Lazzari en qualité de Directeur Général de la société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017

La dixième résolution est adoptée.

Onzième résolution : autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'acheter des actions de la société

La onzième résolution est adoptée.

Patrick GOUFFRAN

Nous passons au vote des résolutions de l'Assemblée Générale extraordinaire.

Douzième résolution : autorisation donnée au Conseil d'administration à effet d'annuler les actions que la société aurait racheté dans le cadre du programme de rachat d'actions

La douzième résolution est adoptée.

Treizième résolution : délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfiques, primes ou autres.

La treizième résolution est adoptée.

Quatorzième résolution : délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance.

La quatorzième résolution est adoptée.

Quinzième résolution : délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, par placement privé.

La quinzième résolution est adoptée.

Seizième résolution : délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, dans le cadre d'une offre faite au public.

La seizième résolution est adoptée.

Dix-septième résolution : autorisation consentie au Conseil en vue d'augmenter le montant de l'émission initiale, en cas d'émission d'actions ordinaires ou de

valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription décidée en application des résolutions n°14, 15 et 16

La dix-septième résolution est adoptée.

Dix-huitième résolution : délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires pour rémunérer des accords en nature consentis à la société et constituer des titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, hors offre publique d'échange

La dix-huitième résolution est adoptée.

Dix-neuvième résolution : autorisation consentie au Conseil d'administration en vue de fixer le prix d'émission et/ou de toute valeur mobilière donnant accès à des actions ordinaires en cas de suppression du droit préférentiel de souscription dans la limite de 10 % du capital par an

La dix-neuvième résolution est adoptée.

Vingtième résolution : Limitation globale des autorisations d'émission avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription

La vingtième résolution est adoptée.

Vingt et unième résolution : délégation de compétence au Conseil d'administration pour procéder au profit de salariés et mandataires sociaux de la société ou du groupe AXWAY, à des émissions de bons de souscription et/ou d'acquisition remboursables sans droit préférentiel de souscription des actionnaires

La vingt-et-unième résolution est adoptée.

Vingt-deuxième résolution : autorisation consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires réservée aux salariés d'Axway adhérents à un PEE

La vingt-deuxième résolution est adoptée.

Vingt-troisième résolution : pouvoirs pour formalités

La vingt-troisième résolution est adoptée.

Pierre PASQUIER

L'ordre du jour étant épuisé, je lève la séance, et vous invite à participer au rafraîchissement organisé à votre intention.

L'Assemblée Générale est levée à 15 heures 35.

Document rédigé par la société Ubiquis – Tél : 01.44.14.15.16 – <http://www.ubiquis.fr> – infofrance@ubiquis.com